SPRAY HV

Version: 4 Date de révision: 17/02/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

SPRAY HV

1, 1, 2, N° CE:

Non applicable.

1, 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Entretien et rénovation des sols protégés.

Utilisations non recommandées : oe produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celle recommandées à la section 1

1, 3, Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Distributeur

Fabricant SANI MARC REMA GROUPE Rue de la Chênaie F-76800 Saint Etienne de Rouvray France

5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France Téléphone: +33 (0)1 30 61 32 08 Fax: +33 (0)1 39 61 82 72 contact@remagroupe.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

1. 5. Formule: 191201 1. 6. N° code du produit: 191201

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2, 1, Classification de la substance ou du mélange:

Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 -1272/2008 avec lours modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention

Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

Aucune selon les règlements (CE) nº 1907/2008 - 1272/2008 avec leurs modifications et 2, 2, 2. Mention de danger:

adaptations.

2, 3, Information(s) complémentaire(s):

EUH 208 - Contient du Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone. Paut produire une

réaction allergique.

2. 4. Dangers principaux Cotto préparation n'est pas classée comme dangerouse

2. 5. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base faible.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:

Émulsion stabilisée de polymères acryliques

3. 2. Composant(s) contribuant aux

· Alcoxylat d'alcool gras

N° CAS: 69227-21-0
 Conc. (% pds) : Conc. (% pds): 6 - 1 < C < 5
 SGH (\$ystème Général Harmonisé)
 SGH07 * Irr. cut. 2 - H315

 propane-2-el; alcoel isopropylique; isopropanel
 N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 - Canc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. Infl. 2 - H225 * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m3 = 650

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl -2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-

one (3:1)

N* Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C < 0.01

Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38 Mail: contact@sanimarc.com

SPRAY HV

Version: 4 Date de révision: 17/02/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- SGH (Système Général Harmonisé) * SGH06 * Tox. algué 2 - H301 - H310 - H330

* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

Remarques:(Skin Con. 1 C; H314: C >= 0,6 %. 2; Skin Init, H315: 0,06% <= C < 0,6%; Eye Dam.

1; H318: C >= 0,6 %; Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % <= C < 0,6 %; Skin Sens. 1A; H317: C >=

0,0015%;)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation:

Non Concerné

4. 1. 3. Contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon par précaution.

4. 1. 4. Contact avec les yeux:

Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion:

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, algus et différés:

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4, 2, 1, Inhalation:

Non Concerné

4. 2. 2. Contact avec la peau:

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à

une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux:

Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.

4. 2. 4. Ingestion:

Non déterminé.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.. mousse, sable,

dioxyde de carbone (CO2), poudre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5. 3. Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence;

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant

universel, un gel de silice). Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

G.E. Conseils @

SPRAY HV

Version: 4 Date de révision: 17/02/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec

Conserver à l'abri du gel

7, 1, 3, Conseil(s) d'utilisation(s): Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé,

Tenir hors de portée des enfants.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine,

7. 2, 2, Condition(s) de stockage:

Conserver à une température supérieure à 8°C

7, 2, 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Pas de produits incompatibles.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

· propane-2-ol; alcool isopropylique; Isopropanol: France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 400 ppm, 980 mg/m3

DOSE DERIVÉE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVÉE AVEC EFFET MINIMUM (DMEL) : Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0

DNEL Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 888 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 500 mg/m3

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 319 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, inhalation : 89 mg/m3 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 26 mg/kg p.c. /jour

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC): Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 Eau douce: 140,9 mg/l Eau de mer: 140,9 mg/l

Libérations intermittentes : 140,9 mg/l

STP: 2251 mg/l

Sédiment : 552 mg/kg polds sec

Sol: 28 mg/kg

Empoisonnement secondaire: 160 mg/kg aliment

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8, 2, 2. Protection des malos:

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Matériel :

Caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du

Porter un vêtement de protection approprié

corps:

8. 2. 4. Protection des yeux:

S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

SPRAY HV

Version: 4 Date de révision: 17/02/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Eviter le contact avec la nourriture et la boisson, Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9, 1, Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:

9. 1. 2. Couleur:

liquide blanc

9. 1. 3. Odeur:

caractéristique

9, 1, 4, PH:

Pur à 20°C: 9,44

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

9, 1, 6. Point d'éclair:

pas de point d'éclair

9. 1. 7. Limítes d'explosivité:

9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):

Non applicable.

1,000 à 20°C

9. 1. 10. Viscosité:

Non déterminé.

9, 2, Autres informations:

9, 2, 1, Hydrosolubilité:

complètement miscible

9. 2. 2. Liposolubilité:

Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants:

Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7,

10, 2, Stabilité chimique:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous

la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter:

Aucune sous utilisation normale.

10. 5, Matières incompatibles:

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation:

Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 CL50 : > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

11. 2. 2. Contact avec la peau:

Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0

DL50: 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402) Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404)

Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact

prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

11. 2. 3. Confact avec les yeux:

Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0

Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405) Eclaboussures dans les yeux peut causer la

11. 2. 4. Ingestion:

Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0

DL50: 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

G.E. Consells @

SPRAY HV

Date de révision: 17/02/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008 Version: 4

11. 3. Sensibilisation:

Contient du Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone. Peut entraîner une

sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de

biodégradabilité comme définis dans la règlementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

Non déterminé 12. 4. Mobilité dans le sol:

Non déterminé. 12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à

ce propos votre instance locale.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et

régionale(s):

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art.

R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU: sans

14, 3, Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14, 6, Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7, Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

La préparation n'est pas classée comme dangereuse.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15, 1, Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Selon la règlementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16, 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

Abréviations et acronymes

CAS: Chemical Abstracts Service CLP: classification, étiquetage et emballage CL50: concentration létale médiane

SPRAY HV

Version: 4 Date de révision: 17/02/2020 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

DNEL: dose dérivée sans effet

SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC: concentration prédite sans effet

16, 2. Texte complet des phrases dont

le nº figure en rubrique 3;

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes

de conflance.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour

satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur,

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie:

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour

créer la présente fiche de données de sécurité.

16, 6, Conseils relatifs à la formation:

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la

manipulation des produits dangereux doivent être également respectées.

16, 7, Historique:

16. 7. 1. Date de la première édition:

16. 7. 2. Date de la révision

précédente:

01/10/08

16/10/17

16. 7. 3. Date de révision:

17/02/2020

16. 7. 4. Version:

16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°:

1-3-8-11-15-16

G.E. Conseils @

6 /